



Paris, le 2 mars 2016

Actionnaires

Votre Assemblée Générale se réunira
le jeudi 21 avril 2016 à 15h30,
à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,60 € par action, avec mise en paiement le 28 avril 2016.

L'avis de réunion est publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 2 mars 2016. Il contient l'ordre du jour de cette assemblée, les projets de résolutions proposées par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires. Il est consultable sur le site internet de la société :

www.bouygues.com, rubrique Finances/Actionnaires.

Les exposés des motifs sur les résolutions figurant dans le rapport du conseil d'administration peuvent dès à présent être consultés sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 17 mars 2016, le document de référence 2015 de Bouygues, puis, à compter du 31 mars 2016, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 34, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.

BOUYGUES

Société Anonyme au capital de 345 135 316 €
Siège social : 32, avenue Hoche – 75008 PARIS
572 015 246 RCS Paris – I.E. FR 29 572 015 246